



Groupement des Parlementaires du Hainaut

Saison 2018-2019

PV n°10 : réunion du 1^{er} avril 2019 à 19.00 à Chatelet

Présents : F. Appels, R. Appels, M. Fohal, C. Grégoire, A. Dupont, J. Lecrivain, P. Lecomte, J.M. Raquez, A-M Sferrazza

Excusés : D. Hanotiaux, J.M. Tagliafero

Invitée : I. Delrue, membre du Conseil d'Administration

Invité et excusé : L. Lopez, Secrétaire général, B. Scherpereel membres du CDA, C. Notelaers Président du CP

1. Evaluation de l'Assemblée Générale du 28 mars 2019.

Les membres du groupement procèdent à une réflexion détaillée.

Analyse de l'ordre du jour :

- L'ordre du jour publié sur le site de l'AWBB n'est pas la copie conforme de celui que les Parlementaires ont reçu et ce vis-à-vis des date (jour de la semaine), adresse (endroit non précis).
- L'AGE devait commencer à 19.30 heures et se terminer à 21.00 heures.
- Un seul vote pour bilan 2018 est prévu.
- Le point concernant la Compétition Régionale Jeunes 2019-2020 devait faire l'objet d'une présentation.

Déroulement de l'AGE :

- Des chiffres concernant le bilan ont du être corrigés en séance.
- Un règlement de 26 pages pour la Compétition Régionale Jeunes 2019-2020 nous a été remis en séance. Certains documents en couleur et d'autre en noir et blanc. Des couleurs devaient mettre en évidence les modifications apportées par le CDA mais hélas, dans 90% des cas, aucune couleur n'était visible.
- Ce document même sans les changements effectués par le CDA n'avait jamais été transmis auparavant aux différents groupements.
- Lors de la présentation de la Compétition Régionale Jeunes 2019-2020, il a été répété, par le CDA, comme lors de l'AG du 16/03/2019 que c'est le CDA qui décide et que nous soyons d'accord ou pas, le CDA l'appliquerait.
- 3 de nos membres avec 1 procuration ont quitté l'AGE à 21.31 heures afin de manifester leur mécontentement concernant la présentation de la Compétition Régionale Jeunes 2019-2020 et ce afin de dénoncer le manque de transparence et le déni de démocratie entourant ce dossier. Cette sortie s'est faite en soutien aux propos émis par le Groupement des Parlementaires de la province du Luxembourg.
- Un vote non prévu dans l'ordre du jour et non autorisé par l'AGE en séance a été fait à propos du règlement de la Compétition Régionale Jeunes 2019-2020.

Renseignements :

Un courrier adressé à la Direction AWBB ainsi qu'à chaque membre du CDA a été transmis en date du 19/03/2019 afin de répéter les exigences de l'AG du 16/03/2019 concernant le règlement de la Compétition Régionale Jeunes 2019-2020 qui devait être mis au vote lors de l'AGE.

Aucun contact concernant la Compétition Régionale Jeunes 2019-2020 n'a été pris avec les Groupements Parlementaires entre les 2 AG ni lors des finales de coupe AWBB qui se sont déroulées du 22 au 24/03/2019.

Les membre du CDA n'avaient pas eu connaissance du document présenté en AGE concernant la Compétition Régionale Jeunes 2019-2020 avant l'AGE.

Conclusion :

Un flagrant manque de communication est relevé entre le CDA et les Groupements Parlementaires. Ce manque de communication ajouté à la procédure employée par le CDA afin de « faire passer en force ses idées sans concertation préalable » mettent en péril les institutions de notre fédération. La sortie de 7 membres (5 physiquement mais ayant 2 procurations) de l'AGE suivi d'un vote « imposé », alors que celui-ci n'était pas prévu dans l'ordre du jour, a biaisé le résultat obtenu. Il semble indiscutable, vu le courrier envoyé par le CDA le 20/03/2019 aux secrétaires des clubs de l'AWBB concernant le règlement de la Compétition Régionale Jeunes 2019-2020 ainsi que les Newsletter 790 et 790 bis des 22 et 23/03/2019, qu'aucune place n'était laissée à la discussion et au compromis.

2. Art PC 3 : après réflexion, les membres du groupement estiment que la fonction de délégué aux arbitres ne peut être attribuée à n'importe quel membre de l'AWBB vu qu'elle génère une responsabilité par rapport au club concerné. Ils répètent leur proposition de limiter la possibilité d'être délégué aux arbitres dans deux clubs seulement, avec un document officiel (à créer) attestant de l'autorisation expresse du club dans lequel le délégué n'est pas membre.

Fin de réunion à 22 h 00

APPELS Fabrice
Président

FOHAL Michel
Secrétaire